

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/1244 DU 02-04/2026
PORTANT NOMINATION AD INTERIM DES RESPONSABLES DE LA
COUR D'APPEL DE BUHUMUZA ET DE SON PARQUET GENERAL**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE LA PERSONNE
HUMAINE ET DU GENRE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/26 du 26 décembre 2023 portant modification de la
Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de
la Compétences Judiciaires ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des
Magistrats tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions,
Organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la
Personne Humaine et du Genre ;

Vu le Décret n° 100/022 du 12 Mars 2026 portant Création, dénomination,
Détermination des Sièges et délimitation des Juridictions et Parquets de la
République du Burundi ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés ;

ORDONNE :

A. Les Juges à la Cour d'Appel de BUHUMUZA :

- Monsieur UWITONZE Vincent, Matricule 20450832 ;
- Monsieur CIZA Patrice, Matricule 19997457.

B. Les Substituts Généraux Près la Cour d'Appel de BUHUMUZA :

- Monsieur BAZIKWANKANA Ferdinand, Matricule 13240496 ;
- Monsieur NIYIGABA Edouard, Matricule 19988161.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 07 / 04 / 2026

